

Demande déposée le 26/02/2024

N° DP 57 631 24S0045

Par : **BURKHART Christophe**
Représenté par :
Demeurant à : **2A Rue Soeur Perpétue
57200 SARREGUEMINES**
Pour : **Ravalement de façades
Maison achevée en 2019, les précédents propriétaires
n'avaient pas encore fait le ravalement de façade
La maison est isolée, il s'agit uniquement de crépir la
maison**
Sur un terrain sis à : **2A Rue Soeur Perpétue
57200 SARREGUEMINES**
Références cadastrales : **30 0464**

Surface de plancher : 0 m²

LE MAIRE,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 25 février 2019, mis en révision le 28 mars 2022 et modifié le 07 novembre 2022,
Et notamment le règlement de la zone Uc,

Vu les articles L.421-1, R.421-1 et R. 424-17 du Code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 02 juin 2014 décidant de soumettre à déclaration préalable les travaux de ravalement de façade situés dans les zones U et 1AU du Plan Local d'Urbanisme,

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Il n'est pas fait opposition aux travaux projetés sous réserve de respecter les prescriptions mentionnées ci-dessous:
Conformément à l'article U11 du Plan Local d'Urbanisme, pour le choix des coloris des enduits, il est recommandé de se référer à la palette de couleurs de la Ville de Sarreguemines, à consulter en mairie.



SARREGUEMINES, le 05.03.2024

Le Maire,

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué
Christian DIETSCH

L'avis de dépôt de la déclaration préalable susvisée a été affiché en mairie le 26.02.2024

La présente décision est affichée en mairie à compter du et publiée sur le site internet communal à compter du.....

La présente décision et le dossier l'accompagnant sont transmis au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT le.....